

**FFvolley**

**Comité Rhône  
Métropole de Lyon**



**BULLETIN DEPARTEMENTAL D'INFORMATION**

**DE VOLLEY-BALL PARTIE ANNUELLE**

**SAISON 2023-2024**

**COMPETITIONS DU RHONE JEUNES  
Masculins et Féminins**

Mis à jour en **Novembre 2023**

1

**Espace Départemental des Sports  
CDRML VB**

**28, rue Julien 69003 LYON**

**06 50 78 18 56 - 06 89 24 12 05**

**<http://www.volleyrhone.fr> [comite69@volleyrhone.fr](mailto:comite69@volleyrhone.fr)**

# Sommaire

## **CHAPITRE 1 - SPORTIVE**

### **PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES**

1. Championnat Départemental - Jeunes M/F
2. Coupe Départementale – M13 masculin, féminins et mixtes
3. Tournoi Départemental – M12 M/F
4. Coupe Départementale – M11 M/F/Mixtes

### **PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES**

1. Gestion des compétitions départementales
2. Horaires des rencontres
3. Aménagements aux calendriers
4. Mode de classement
5. Licences
6. Mutations départementales
7. Catégories des joueurs/joueuses seniors M/F
8. Groupement sportif ayant plusieurs équipes dans la même catégorie
9. Présentation des licences
10. Obligations lors des rencontres
11. Réclamation
12. Forfait match
13. Forfait général
14. Règlement sportif M21 – M18 – M15 6X6
15. Règlement sportif M15 4X4 – M13 Masculins /Féminins
16. Règlement sportif M11 Masculins/Féminins
17. Connaissance des règlements
18. Cas non prévus

## **CHAPITRE 2 – ARBITRAGE**

1. Obligation des Arbitres
2. Vérification des licences des personnes inscrites sur la feuille de match
3. Les barèmes des suspensions de match
4. Les réclamations des sanctions terrains
5. La marque

## **ANNEXES**

Annexe 1 – Planning prévisionnel sportive saison 2023-2023

Annexe 2 - Tarifs des engagements d'équipes et des amendes 2023-2024

Annexe 3 – Les catégories d'âge 2023-2024

# CHAPITRE 1 – SPORTIVE

## PARTIE 1. DEROULEMENT DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES

### **1. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES M/F**

#### **1.1. Catégories M18/M21, M15 6X6 et M15 4X4 - Masculins et Féminins**

##### **1.1.1 Nombre minimum d'équipes :**

Dans toutes les catégories il faudra que 5 équipes au moins soient inscrites pour qu'un championnat soit proposé. Les catégories M21 et M18 sont regroupées, et, après une phase de brassage prévue sur 2 plateaux, les équipes seront réparties dans des poules de niveau (Attention : toute absence à un plateau de brassage donnera lieu à 3pts de pénalité au classement du championnat).

##### **1.1.2 Formule :**

La formule des championnats dépendra du nombre d'équipes inscrites.

Si le nombre d'équipes inscrites le permet, les matchs se disputeront en aller/retour, sinon ils se disputeront en aller simple.

Si plusieurs poules sont constituées dans la même catégorie, des phases finales seront proposées pour déterminer le champion de la catégorie. Si une seule poule est constituée, le champion sera le 1<sup>er</sup> de la poule.

Il est possible que dans certaines catégories, des équipes de l'Ain ou de la Loire intègrent le championnat organisé par le CRVB, dans ce cas le champion de la catégorie sera déclaré champion interdépartemental.

Pour toutes les catégories, les matchs se disputeront en 3 sets gagnants de 25 points (tie-break en 15 points).

##### **1.1.3 Calendrier :**

M18/M21 :

Tournois de brassage les 08/10/22 et 22/10/23

Début du championnat : 18/11/2023

Dernière journée prévue le 04/05/2024

M15 : (4x4 et 6x6)

Plateaux de brassage les 30/09/23 et 14/10/2023

Début du championnat : 18/11/2023

Dernière journée prévue le 04/05/2024

#### **1.2 Catégories M13 M/F 4X4**

### **1.2.1 Nombre minimum d'équipes :**

Le championnat sera organisé à condition d'avoir un minimum de 5 équipes.

### **1.2.2 Formule :**

Les équipes féminines, masculines et mixtes seront réunies dans le même championnat qui se déroulera en 2 temps : 2 plateaux de brassage les 07/10/23 et 21/10/23.

Puis 8 journées de championnat par niveau sous forme de plateaux.

Les matchs se disputeront en 2 sets gagnants de 25 points (tie-break en 15 points).

### **1.2.3 Calendrier :**

1<sup>ère</sup> journée : le 18/11/2023

Finales le 13/04/2024

## **1.3 Catégories M11 M/F/Mixte**

### **1.3.1 Formule :**

Plusieurs type de plateau seront proposés avec des niveaux différents.

### **1.3.2 Calendrier :**

Plateau 1X1, 3 niveaux de jeu proposés :14/10/23 et 18/11/23

Plateaux 2X2 de matchs amicaux, 3 niveaux de jeu proposés : 2/12/23 et 16/12/23

Plateaux 2X2 du championnat, 2 niveaux de jeu proposés :

20/01/24 ;10/02/24 ;9/3/24 ;23/3/24 ;6/04/24

Finales : 25/05/24

## **PARTIE 2. DECLINAISON DES USAGES ET REGLEMENTS POUR LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES JEUNES**

### **1. GESTION DES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES**

La gestion des championnats jeunes, masculins et féminins est assurée par le secrétariat du CDRMLVB à l'adresse suivante : 28 Rue Julien 69003 Lyon.

#### **1.1. Feuilles de match**

Toutes les feuilles de matches des championnats jeunes doivent être expédiées au CDRMLVB au plus tard 5 jours après la rencontre, par courrier (cachet de la poste faisant foi), par mail ou via l'espace téléchargement disponible dans le module de saisie des résultats sur le site FFVolley.

En ce qui concerne les seniors, la feuille de match électronique automatise cet envoi.

Procédure appliquée par le CDRMLVB en cas de carence ou de retard dans la transmission : au premier fait constaté, il sera fait un rappel officiel au groupement sportif et, à partir de la 1<sup>ère</sup> récidive et pour toutes les récidives suivantes, même si celles-ci concernent plusieurs équipes d'un même groupement sportif, l'amende prévue sera appliquée à chaque fois (cf. annexe 2).

## **1.2. Saisie des résultats**

Tous les résultats des équipes doivent être communiqués par le biais d'Internet (<http://volleyrhone.fr>) au plus tard le lundi soir pour les matchs joués en w-e et **48h** après la rencontre pour les matchs joués en semaine.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un rappel officiel au groupement sportif et, à partir de la 1<sup>ère</sup> récidive et pour toutes les récidives suivantes, même si celles-ci concernent plusieurs équipes d'un même groupement sportif, l'amende prévue sera appliquée à chaque fois (cf. annexe 2).

## **2. HORAIRES DES RENCONTRES**

- M21/M18/M15 M/F : le samedi (début de match entre 13h30 et 18h) ou le dimanche (début de match entre 9h30 et 15h).

## **3. AMENAGEMENTS AUX CALENDRIERS**

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels, le samedi ou le dimanche (seule exception : report de droit pour Coupe de France jeunes -> voir RGED / RGEID). Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter la procédure prévue dans le RGED.

## **4. MODE DE CLASSEMENT**

Les modalités de classement des groupements sportifs sont définies à l'Article 20 – Classement du RGED.

## **5. LICENCES**

Pour participer à une rencontre, un joueur doit être titulaire d'une licence comportant l'option "volley-ball", dans sa catégorie d'âge avec, si nécessaire, les mentions spécifiques de surclassement (Cf. annexe 3), et être régulièrement qualifié pour l'équipe du groupement sportif disputant la rencontre (Cf. point 8 sur les catégories de joueurs S/M ci-après).

Un joueur bénéficiant d'une création de licence ou d'un renouvellement peut être qualifié à tout moment au cours de la saison.

## **6. MUTATIONS DEPARTEMENTALES**

Mutation toutes catégories des compétitions départementales jeunes M/F

**3 mutés sont autorisés à être inscrits sur la feuille de match et présents sur le terrain pour les compétitions en 6x6 et 2 seulement pour les compétitions 4x4.**

## **7. GROUPEMENT SPORTIF AYANT PLUSIEURS EQUIPES DANS LA MÊME CATEGORIE**

## **7.1 Jeunes**

Un joueur pourra évoluer dans deux équipes jeunes de même catégorie. Cependant, il ne pourra pas jouer dans ces 2 équipes ni pour des rencontres comptant pour la même journée, ni au cours du même week-end. Dans ce cas c'est l'équipe concernée par le 2<sup>ème</sup> match (chronologiquement) qui serait sanctionnée.

## **8. PRESENTATION DES LICENCES**

Avant toute rencontre officielle départementale, l'arbitre de la rencontre doit exiger la présentation des licences des participants inscrits sur la feuille de match ainsi que les fiches médicales FFVB de type A (simple surclassement) s'il y a lieu (absence mention " simple surclassement " sur la licence), et, en cas de doute, vérifier l'identité des intéressés.

S'il n'est pas obligatoire de présenter les licences pour participer aux plateaux amicaux de début de saison et aux plateaux de brassage des catégories M15 et M18/M21 organisés par le Comité, il est néanmoins impératif de présenter a minima une copie du listing fédéral et les pièces d'identités des participant(e)s.

Les entraîneurs de chaque équipe sont en droit d'exiger de pouvoir vérifier les licences de l'équipe adverse.

### **En cas de non présentation de la licence ou du listing fédéral avec pièce d'identité :**

L'arbitre doit obligatoirement s'assurer de l'identité des joueurs et de l'encadrement dépourvus de licences par la présentation de pièces d'identité officielles. Dans cette condition, pour participer à la rencontre le joueur doit présenter un certificat d'aptitude médicale correspondant au niveau de pratique.

L'arbitre doit accepter, pour justifier l'identité des joueurs et de l'encadrement toute pièce d'identité en cours de validité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative, judiciaire ou militaire française. En aucun cas, une attestation ne peut remplacer une pièce d'identité officielle.

Si une pièce d'identité ou le certificat médical ne peut pas être présenté avant le début de la rencontre, le joueur ne peut pas figurer sur la feuille de match et ne peut par conséquent y prendre part.

Il en sera de même pour les joueurs qui ne peuvent pas justifier leur surclassement (fiche médicale A). Pour une personne de l'encadrement, si une pièce d'identité ne peut pas être présentée avant le début de la rencontre, la personne ne peut pas figurer sur la feuille de match.

Une amende est infligée au groupement sportif pour licence non présentée après la troisième journée de championnat.

## **9. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES**

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, au moins 6 ballons homologués par la fédération française de volley-ball.

L'équipe recevante doit mettre à disposition les arbitres prévus (cf. chapitre 2) et les marqueurs .

## **10. RECLAMATION**

Inscription, dans la case remarque, du moment (set, score) où une demande de réserve est posée par un capitaine d'équipe.

Dans les catégories M15 et M17-M20, les réserves de match pourront être déposées et formulées par le capitaine assisté de son entraîneur. Elles seront cosignées par le capitaine et son entraîneur.

**Toute réclamation figurant sur la feuille de match doit être confirmée au comité par lettre recommandée dans les 3 jours ouvrables qui suivent la rencontre, accompagnée du droit fixé par l'assemblée générale (40 €).**

## **11. FORFAIT MATCH**

En cas de forfait, pour non déplacement, de l'équipe visiteuse au cours de la phase des matches aller, celle-ci disputera le match retour chez son adversaire.

## **12. FORFAIT GENERAL**

Si une équipe fait 3 forfaits dans une même phase, elle est déclarée « forfait général ».

Si une équipe d'un groupement sportif est déclarée "forfait général" au cours du championnat, tous les résultats de cette équipe sont retirés de la poule du championnat à laquelle elle participait.

## **13. REGLEMENT SPORTIF M18/M21 – M15 6X6**

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 6 avec un maximum de 6 remplaçants ; il sera toléré dans ces 2 catégories uniquement qu'une équipe joue avec 5 joueurs(ses), au maximum 2 fois dans la saison (les plateaux de brassage n'entrent pas dans ce décompte).

Une équipe qui se présenterait avec 5 joueurs(ses) seulement sur les plateaux de brassage de ces catégories sera autorisée à participer.

Le terrain mesure 9 x 18 mètres, la hauteur du filet est à 2,43 mètres en M18/M21 masculins, à 2,35 mètres en M18/M21 masculins pour la poule la plus basse, à 2,24 mètres en M18/M21 féminins et M15 masculins, à 2,10 mètres en M15 féminins, et la ligne arrière se situe à 3 mètres du filet.

**A noter : hauteur de filet unique en M18/M21 masculins sur les plateaux de brassage : 2,43 mètres.**

## **14. REGLEMENT SPORTIF M15 4X4 – M13 MASCULINS ET FEMININS**

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.

En championnat M13 et M15 4x4 F & G, une équipe constituée de 3 joueurs (ses) sera autorisée à prendre part à la compétition (à l'exclusion des finales s'il y en a) et ses résultats seront pris en compte dans le classement.

Le terrain mesure 7 x 14 mètres, La hauteur du filet est à 2,10 mètres en M15 filles, M13 masculins et féminins et 2,24 en M15 garçon, la ligne arrière se situe à 3 mètres du filet.

### **Numérotation :**

Les 4 positions des joueurs sur le terrain sont numérotées comme suit :

- la position 1 sera celle du joueur arrière,
- la position 2 sera celle du joueur avant droit,
- la position 3 sera celle du joueur avant centre,
- la position 4 sera celle du joueur avant gauche.

### **Service :**

Au moment du service les joueurs doivent se positionner suivant leur poste à savoir : les joueurs "avants" de chaque équipe doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4, de droite à gauche du terrain en regard du filet et le joueur "arrière" (poste 1) en arrière des 3 joueurs avants.

Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe.

La rotation au service se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1...).

Le serveur est arrière (poste 1) il est donc soumis aux points de règlement concernant les arrières. Tous les joueurs doivent passer à ce poste.

### **Remplacement des joueurs :**

Le nombre de remplacement est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour les cas suivants :

- un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu,
- le joueur de la position 1, ne pourra remplacer le joueur de la position 2, pour éviter qu'un même joueur serve deux fois de suite.

### **Libéro :**

Il n'y a pas de libéro. Le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif.

Le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3m.) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

### **Temps morts :**

2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe.



## 15. REGLEMENT SPORTIF M11 MASCULINS ET FEMININS

**1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> plateaux** : Ces plateaux se dérouleront en 1 contre 1. Les matchs se dérouleront au temps en système de montée/descente.

3 niveaux seront proposés. Sur tous les niveaux l'engagement se fera par un lancer par en-dessous en fond de terrain :

- **Niveau 1** : Blocage québécois (\*) + renvoi du ballon en lancer québécois (\*\*) + jeu sans ballon (aller toucher un plot après l'envoi du ballon, par exemple). Dimensions du terrain : 3mx3m. Hauteur de filet : 2m
- **Niveau 2** : Blocage québécois + lancer/pousser+ jeu sans ballon. Dimensions du terrain : 3mx3m50 ; Hauteur de filet : 2m
- **Niveau 3** : Jeu sans blocage. 2 touches de ballon obligatoire sur la réception de l'engagement. Possibilité de renvoyer le ballon avec 3 touches de ballon maximum. Dimensions du terrain: 3mx3,50m Hauteur de filet: 2m

**3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> plateaux** : Seuls des matchs en 2X2 seront proposés.

- **1<sup>er</sup> Niveau** : Engagement par un lancer par en dessous dans le terrain adverse. Jeu en 3 touches de balle obligatoire. Possibilité du blocage québécois et renvoi en lancer/pousser sur le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> contact. Impossible de bloquer le ballon pour le faire passer dans le terrain adverse.
- **2<sup>ème</sup> Niveau** : Voir les règles des matchs en 2 contre 2 du 2<sup>ème</sup> plateau.
- **3<sup>ème</sup> Niveau** : Règles M11 fédérales.

**5<sup>ème</sup> plateau et suivants** : Le championnat se poursuit avec des matchs en 2 contre 2, mais le niveau 1 des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> plateaux disparaît. Seuls les niveaux 2 et 3 seront proposés.

### Evolution et évaluation technique :

Un bracelet de couleur différente sera offert aux joueurs à chaque fois qu'ils changeront de niveau. Les entraîneurs décideront sur le premier plateau sur lequel le joueur (ou l'équipe) sera présent, dans quel niveau il l'inscrit.

Toutefois, la commission technique constituera en début de saison, un groupe d'entraîneurs afin qu'au moins un de ces entraîneurs soit présent sur le lieu de chaque plateau.

Si cet entraîneur estime que le joueur (ou l'équipe) ne se trouve pas dans le bon niveau, il pourra conseiller de le changer de niveau.

**Modalité du classement** : Les premiers plateaux 2X2 permettront aux équipes de s'évaluer. A partir du 5<sup>ème</sup> plateau, deux classements distincts pour les équipes du niveau 1 et pour les équipes du niveau 2 seront établis. Il y aura donc 2 titres de champions décernés à l'issue de la saison. Il sera possible aux équipes de niveau 2 d'intégrer le niveau 1 en cours de championnat. Cependant ces équipes repartiront avec 0 pt.

**(\*) Blocage québécois** : Le ballon est bloqué au niveau des hanches, les bras tendus devant soi.

**(\*\*) Lancer québécois** : Le ballon est dans les mains, les bras tendus vers le sol. On effectue un mouvement de balancier avec les bras partant d'entre les jambes jusque devant la tête.

## 16. CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les groupements sportifs participants.

## 17. CAS NON-PREVUS

La commission sportive départementale, en accord avec la commission départementale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves départementales (RGED) et au présent bulletin départemental d'information.

## CHAPITRE 2 - ARBITRAGE

### 1. OBLIGATION DES ARBITRES

- a. Les arbitres n'ont pas pour obligation d'être diplômés mais doivent être licenciés FFVB dès la première rencontre officielle.
- b. Les arbitres doivent présenter leur licence au marqueur à chaque rencontre.
- c. Les arbitres sont désignés par le club recevant. Lorsque des finales sont organisées, il est demandé au club recevant de fournir un ou plusieurs arbitres. Si le club recevant n'en n'a pas, ou pas assez, la CDA se charge d'en trouver.

### 2. VERIFICATION DES LICENCES DES PERSONNES INSCRITES SUR LA FEUILLE DE MATCH

En cas de non présentation de l'original (papier ou numérique) de la licence, les arbitres doivent exiger :

- La présentation du listing fédéral (copie papier ou version numérique) attestant que le joueur/la joueuse est bien licencié(e) pour le club pour lequel il (elle) prétend jouer ;
- La présentation d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire, délivrée par une autorité administrative (passeport, carte d'identité, permis de conduire) ;
- La production du certificat médical correspondant au niveau de pratique ;

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Pour les entraîneurs et accompagnateurs, seules les licences FFVolley « compétition VB », « encadrement » permettent l'inscription d'une personne sur la feuille de match.

Dans toutes les compétitions départementales, 3 joueurs mutés peuvent être inscrits sur les feuilles de match dans les compétitions 6x6 et seulement 2 dans les compétitions 4x4.

### 3. LE BAREME DE SUSPENSION DE MATCH

Le comptage des inscriptions au relevé règlementaire s'effectue globalement pour toutes les compétitions organisées par le CDRMLVB.

Le barème des inscriptions au relevé règlementaire est fixé comme suit :

- Avertissement (carton jaune) = 1 inscription au relevé règlementaire
- Pénalisation (carton rouge) = 2 inscriptions au relevé règlementaire
- Expulsion (cartons rouge et jaunes tenus dans la même main) = 4 inscriptions au relevé règlementaire
- Disqualification (cartons jaune et rouge tenus séparément) = 6 inscriptions au relevé règlementaire

Le barème des inscriptions au relevé règlementaire est doublé pour les entraîneurs, les entraîneur-adjoints, les capitaines, les kinésithérapeutes et médecins.

Les licencié(e)s totalisant trois inscriptions sont pénalisé(e)s d'un match de suspension dans l'épreuve

concernée.

La sanction est applicable dès notification au licencié concerné ; une copie de cette notification sera adressée au GSA pour information.

La suspension est doublée en cas de récidive au cours d'une même saison.

Chaque suspension effectuée diminue de 3 le nombre d'inscriptions au relevé règlementaire.

Après la comptabilisation des inscriptions de la dernière compétition départementale, impliquant une suspension, celle-ci sera infligée la saison suivante.

#### **4. LES RECLAMATIONS DES SANCTIONS TERRAINS**

Pour qu'une réclamation de sanction soit reconnue valable sur la forme il faut :

- a. que la réclamation de sanction terrain soit confirmée au moyen du formulaire d'appel mis à disposition sur le site internet de la FFVB et envoyée dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre concernée auprès de la CDA,
- b. que cette confirmation soit exclusivement effectuée par le licencié concerné,
- c. que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la CDA d'envisager l'étude de la réclamation

Seule la réclamation de sanction terrain reconnue valable sur la forme peut être étudiée sur le fond par la CDA.

#### **5. LA MARQUE**

Les marqueurs sont désignés par le groupement sportif recevant. Les marqueurs doivent être licenciés FFVB.

#### **CAS NON PREVUS**

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au Règlement Général des Départementales.

**CALENDRIER PREVISIONNEL SPORTIVE DU RHÔNE 2023/2024**

SPORTEUR	CALENDRIER PREVISIONNEL SPORTIVE DU RHÔNE 2023/2024																
	SENIORS				M18/M21			M15			M13			M11			
	FFV	ARA		CD69	FFV	ARA	CD69	FFV	ARA	CD69	FFV	ARA	CD69	FFV	ARA		CD69
	PNAT	REG															
17/9				E													17/9
23/9	élite									E							23/9
30/9	élite	1	1	1			E			PLB			E				30/9
1/10	N2/N3																1/10
7/10	élite	2	2	2									PLB				7/10
8/10	N2/N3						PLB	Cpe	1								8/10
14/10		3	3									PLB				1	14/10
15/10					Cpe	1							Cpe	1			15/10
21/10	élite	4	4	3										PLB			21/10
22/10	N2/N3						PLB										22/10
28/10	élite	5	5														28/10
29/10	N2/N3												E				29/10
4/11	élite	6	6														4/11
5/11	N2/N3							Cpe	2								5/11
11/11				R													11/11
12/11	Cpe Am				Cpe	2							Cpe	2			12/11
18/11	élite	7	7	4			1				1			1		2	18/11
19/11	N2/N3																19/11
25/11	élite	8	8	5			2				2						25/11
26/11	N2/N3																26/11
2/12	élite	9	9	6			3				3			2		3	2/12
3/12	N2/N3																3/12
9/12	élite	10	10	7			4				R		3				9/12
10/12	N2/N3							Cpe	TR 1								10/12
16/12		R	R	8			5				4					4	16/12
17/12	Cpe Am				Cpe	TR1							Cpe	TR1			17/12
Vacances de Noël du 23/12 au 07/01																	
6/1	élite																6/1
7/1	N2/N3							Cpe	TQE								7/1
13/1	élite	11	11	9			6				5			4			13/1
14/1	N2/N3																14/1
20/1		R	R	R							6					5	20/1
21/1	Cpe Am				Cpe	TQE							Cpe	TQE			21/1
27/1	élite	12	12	10			7				7			5			27/1
28/1	N2/N3							Cpe	Elite J1								28/1
3/2	élite	13	13	11			8				8			6			3/2
4/2	N2/N3																4/2
10/2		R	R	12							9					6	10/2
11/2	Cpe Am				Cpe	Elite J1							Cpe	Elite J1			11/2
17/2																	17/2
18/2	N2/N3							Cpe	Elite J2								18/2
24/2	élite																24/2
25/2	N2/N3																25/2
2/3	élite																2/3
3/3	N2/N3																3/3
9/3		14	14	13			9				10					7	9/3
10/3	Cpe Am				Cpe	Elite J2							Cpe	Elite J2			10/3
16/3	élite	15	15	14			10				R			7			16/3
17/3	N2/N3							Cpe	Elite J3								17/3
23/3	élite	16	16	15			11				11			8		8	23/3
24/3	N2/N3																24/3
30/3	élite	17	17	R			12				R						30/3
31/3	N2/N3										Elite J4			3			31/3
6/4	élite	R	R	16			13				12					9	6/4
7/4	F Cpe				Cpe	Elite J3							Cpe	Elite J3			7/4
13/4	élite	18	18	17							13			F			13/4
14/4	N2/N3							Cpe									14/4
20/4	élite																20/4
21/4					Cpe								Cpe				21/4
27/4	élite	Titres	Titres						VM15				Interdep				27/4
28/4	N2/N3						Interdep										28/4
4/5				18							14						4/5
5/5	N2/N3						Elite J4						Fcpe	Elite J4			5/5
11/5						FM18											11/5
12/5	FN3																12/5
18/5													V				18/5
19/5	FN2												M12/M13				19/5
25/5																F	25/5
26/5							F			Fcpe							26/5
1/6						FM21											1/6
2/6											F			F		F	2/6
8/6															Interdep		8/6
9/6																	9/6
15/6																	15/6
16/6													Fcpe			F	16/6
22/6																	22/6
23/6																	23/6

## TARIFS DES ENGAGEMENTS 2023-2024

CATEGORIE	TARIFS		
	2021-2022	2022-2023	2023-2024
SENIORS	165,00 €	170,00 €	170,00 €
M21	85,00 €	90,00 €	90,00 €
M18	85,00 €	90,00 €	90,00 €
M15	38,00 €	40,00 €	40,00 €
M13	27,00 €	30,00 €	30,00 €
M11 (*par équipe par plateau)	3,50 €	5,00 €	5,00 €
Coupe M13 (*par équipe par plateau)	3,50 €	5,00 €	5,00 €
Compét'Lib	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Loisir Phase Oct-Mars	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Loisir Phase Avril-Juin	28,00 €	30,00 €	30,00 €

*Note : Pour la catégorie M11, le tarif est doublé en cas de désistement après le mercredi précédent le jour de la compétition ou si une équipe est présente le jour de la compétition alors qu'elle n'est pas inscrite !*

## TARIFS DES AMENDES 2023-2024

NATURE DE L'AMENDE	TARIFS		
	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Feuille de match non tenue	30,00 €	40,00 €	40,00 €
Feuille de match mal tenue	20,00 €	30,00 €	30,00 €
Feuille de match senior non tenue informatiquement	20,00 €	30,00 €	30,00 €
Feuille de match parvenue hors délai	20,00 €	30,00 €	30,00 €
Résultats non communiquées (Internet)	20,00 €	30,00 €	30,00 €
Droits de réclamation	40,00 €	50,00 €	50,00 €
Licence non présentée (à partir de la 3 <sup>ème</sup> journée)	10,00 €	20,00 €	20,00 €
Joueur non qualifié	30,00 €	40,00 €	40,00 €
Forfaits séniors	65,00 €	75,00 €	75,00 €
Forfaits jeunes	35,00 €	45,00 €	45,00 €
Majoration forfait	Forfait x 2	Forfait x 2	Forfait x 2
Forfait général séniors	200,00 €	250,00 €	250,00 €
Forfait général jeunes	150,00 €	200,00 €	200,00 €
Report de match sans avertir le CDRMLVB	50,00 €	60,00 €	60,00 €
Absence en Assemblée Générale	50,00 €	60,00 €	60,00 €



2023/2024	>=2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	<=2002	<=1983		
MASCULINS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18			M21			SENIORS	MASTERS		
	/	/	/	/	Filet 1,95 m. Terrain 5m. x 10m.		Filet 2,10 m. Terrain 7m. X 14m.		Filet 2,24 m. Terrain 9m. X 18m.		Filet 2,35 m. Terrain 9m. x 18m.			Filet 2,43 m. Terrain 9m. x 18m.			Filet 2,43 m. Terrain 9m. x 18m.			
2018	6 ans	M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement		Interdiction													2018
2017	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement															2017
2016	8 ans	M9(1)			autorisé		Simple Surclassement		Interdiction											2016
2015	9 ans	M9(2)			autorisé		Simple Surclassement													2015
2014	10 ans	M11(1)					autorisé		Interdiction											2014
2013	11 ans	M11(2)					autorisé													2013
2012	12 ans	M13(1)							Simple Surclassement		Interdiction			Interdiction			Interdiction			2012
2011	13 ans	M13(2)							Simple Surclassement											2011
2010	14 ans	M15(1)									Simple Surclassement			Nat & Rég : Double Surclassement / Département Simple surclassement			Triple Surclassement			2010
2009	15 ans	M15(2)									Simple Surclassement									2009
2008	16 ans	M18(1)															autorisé		Nat & Rég : Double Surclassement / Départ. Simple surclassement	2008
2007	17 ans	M18(2)															autorisé			2007
2006	18 ans	M18(3)															autorisé		Simple Surclassement	2006
2005	19 ans	M21(1)																	autorisé	2005
2004	20 ans	M21(2)																	autorisé	2004
2003	21 ans	M21(3)																	autorisé	2003
2002	22 ans &+	SEN(1)																		2002
1983	40 ans &+	MAST																		1983



2023/2024	>=2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	<= 2002	<=1983		
FEMININES	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18			M21			SENIORS	MASTERS		
	/	/	/	/	Filet 1,95 m. Terrain 5m. x 10m.		Filet 2,10 m. Terrain 7m. x 14m.		Filet 2,10 m. Terrain 9m. x 18m.		Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.			Filet 2,24 m. Terrain 9m. x 18m.			Filet 2,24 m. Terrain 9m. X 18m.			
2018	6 ans	M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement		Interdiction													2018
2017	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement															2017
2016	8 ans	M9(1)			autorisé		Simple Surclassement		Interdiction											2016
2015	9 ans	M9(2)			autorisé		Simple Surclassement													2015
2014	10 ans	M11(1)					autorisé		interdiction											2014
2013	11 ans	M11(2)					autorisé													2013
2012	12 ans	M13(1)							Simple Surclassement		Interdiction			interdiction			Interdiction			2012
2011	13 ans	M13(2)							Simple Surclassement											2011
2010	14 ans	M15(1)									Simple Surclassement			Nat & Rég : Double Surclassement / Département Simple surclassement			Triple Surclassement			2010
2009	15 ans	M15(2)									Simple Surclassement									2009
2008	16 ans	M18(1)															autorisé		Simple Surclassement	2008
2007	17 ans	M18(2)															autorisé		Simple Surclassement	2007
2006	18 ans	M18(3)															autorisé		Simple Surclassement	2006
2005	19 ans	M21(1)																	autorisé	2005
2004	20 ans	M21(2)																	autorisé	2004
2003	21 ans	M21(3)																	autorisé	2003
2002	22 ans &+	SEN(1)																		2002
1983	40 ans &+	MAST																		1983